

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 10 avril 2015

-----

L'an deux mil quinze, le dix avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents** : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, MM. PANNETIER Roland - RICHARD Guy - Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

**Excusés** : Mmes LIBERPNEY Valérie - COMBE Laurence - Mr GOURDIN Laurent (avec pouvoir donné à Mr JOSSET)

Mme FAYET a été désignée secrétaire de séance.

**PRESENTATION DE LA DEMISSION DE L'ADJOINTE AU MAIRE –**

Mr le Maire fait part aux conseillers municipaux que Mme Valérie LIBERPNEY, 3<sup>ème</sup> Adjointe, présente sa démission pour des raisons d'ordre familial et personnel. Cette démission devra être soumise à l'acceptation du Préfet.

**DELIBERATION N° 2015/10 :**

**VOTES DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 –**

Mr le Maire présente les comptes de Gestion 2014 de la Commune et du Service Assainissement établis par Mr le Trésorier d'Evron.

Sous la présidence de Mr LE BLANC, ils sont approuvés à l'unanimité et conformes aux Comptes Administratifs votés comme suit :

**Budget Commune :**

▪ en section de fonctionnement :

Dépenses : 159 798.01 €                      Recettes : 183 978.15 €                      *Excédent : 24 189.14 €*

▪ en section d'investissement :

Dépenses : 56 614.23 €                      Recettes : 29 786.31 €                      *Déficit : 26 827.92 €*

*Restes à réaliser en dépenses : 5 000.00 €*

*Restes à réaliser en recettes : 15 000.00 €*

**Budget Assainissement :**

▪ en section d'exploitation :

Dépenses : 13 481.56 €                      Recettes : 16 048.06 €                      *Excédent : 2 566.50 €*

▪ en section d'investissement :

Dépenses : 5 201.91 €                      Recettes : 5 983.65 €                      *Excédent : 781.74 €*

**DELIBERATION N° 2015/11 :**

**VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR 2015 –**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux des taxes communales pour 2015 et les vote comme suit :

⇒ Taxe d'Habitation                      : 19.91 %

⇒ Foncier Bâti                              : 21.95 %

⇒ Foncier Non Bâti                        : 28.40 %

**DELIBERATION N° 2015/12 :**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015–**

**Budget Commune :**

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement 2014 de 24 189.14 € au compte R 1068 de la section d'investissement 2015.

Il vote le Budget Primitif 2015, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 172 600.00 € et en section d'investissement à la somme de 122 025.00 € avec un résultat reporté de 26 827.92 € en dépenses.

**Budget assainissement :**

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire d'exploitation 2014 de 2 566.50 € au compte R002 de la section d'exploitation 2015.

.../...

Il vote le Budget Primitif 2015, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 14 949.00 € et est arrêté en section d'investissement à la somme de 6 015.78 € en dépenses et 5 983.65 € en recettes avec un résultat reporté de 781.74 € en recettes.

**Budget Lotissement :**

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2015, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 50 010.00 € et en section d'investissement à la somme de 50 000.00 €.

**DELIBERATION N° 2015/13 :**

**ANNULATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DU PRODUIT DES PESEES A LA BASCULE PUBLIQUE –**

Vu l'enlèvement de la bascule publique pour permettre la création du Lotissement des Deux Chênes et l'aménagement de la place, rue du Haut Bourg,

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ décide d'annuler la régie de recettes qui avait été créée le 15 janvier 1987 par délibération du Conseil Municipal du 29 décembre 1986 pour l'encaissement du produit des pesées à la bascule publique.

**DELIBERATION N° 2015/14 :**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE ENTREE CHARRETIERE PAR LA PLACE DU HAUT BOURG–**

Mr le Maire présente un courrier du propriétaire résidant au 5 rue du Haut Bourg, demandant l'autorisation de faire une entrée charretière dans son terrain par la place du Haut Bourg.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ donne son accord et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

**ETUDE DES « COMMUNES NOUVELLES » –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion d'information sur les « Communes nouvelles » sera organisée par l'AMF (Association des Maires de France) à Laval le 17 avril prochain et les invite à y participer.

Pour ce qui concerne notre commune, plusieurs propositions sont à étudier :

- Mr le Maire de Ste Suzanne réfléchit à la création d'une commune nouvelle regroupant les 8 communes de la vallée de l'Erve allant de Ste Suzanne à Saulges,
- Mr le Maire de Vaiges propose une réflexion sur une commune nouvelle avec St Georges le Flécharde et notre commune,
- un troisième schéma possible peut être étudié avec les 4 communes du RPI de l'Erve.

Des réunions seront organisées pour réfléchir à ces différentes propositions. Mrs le Maire et les Adjoints se réuniront le 13 avril prochain pour préparer ces rencontres.

D'autre part, Mr le Trésorier d'Evron s'est proposé pour aider à l'établissement de simulations en ce qui concerne l'harmonisation des taxes locales suivant les différents schémas.

**INAUGURATION DE LA MAISON DES COLLECTIVITES –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que la Maison des Collectivités à Changé sera inaugurée le 28 avril à 16 H.

**AMENAGEMENT DE L'ESPACE NATURE ET PREHISTOIRE DE SAULGES –**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de l'Espace Nature et Préhistoire de Saulges sont commencés. Le restaurant devrait être terminé en décembre 2015 et le musée ouvert au public pour le printemps 2017.

**PLACE DU HAUT BOURG ET LOTISSEMENT DES DEUX CHENES -**

Le Conseil Municipal est informé que du gravier a été étendu par l'entreprise TATIN sur la place du Haut Bourg à l'emplacement de l'ancienne bascule publique.

D'autre part, afin d'entretenir le terrain du Lotissement des Deux Chênes, il sera proposé à Mr LIBERPREY d'y mettre ses chevaux en attendant les travaux de viabilisation.

**COMMISSION « FLEURISSEMENT » -**

La commission « Fleurissement » a nettoyé l'île du Pont Piéton et différentes plantations seront effectuées pendant les vacances scolaires de Pâques.

**CHAUFFE-EAU DE LA CANTINE/ECOLE –**

Mr LE BLANC informe les conseillers que le dysfonctionnement du chauffe-eau de la cantine/école est dû à la suppression du tarif des Heures Creuses en juillet 2014 suite au changement de puissance du compteur électrique mairie/école. Le rétablissement de ce tarif sera donc à prévoir en juillet 2015.